

# **PRIX FREDERIC DE CARFORT 2019 – SCULPTURE**

## **R E G L E M E N T**

Le Prix Frédéric de Carfort a été créé en 1992 sous l'égide de la Fondation de France.

Le Prix Frédéric de Carfort est destiné à une œuvre de dessin, de sculpture ou de peinture.

Le prix est destiné à récompenser une recherche plastique figurative.

### **Le Prix Frédéric de Carfort 2019 sera attribué à une œuvre de sculpture**

Le Prix est annuel. Son montant est cette année de 2 300,00 € (deux mille trois cents euros).

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **Article 1**

Ce prix est international, les candidats ne sont soumis à aucune limite d'âge, toutefois la préférence ira à un jeune artiste.

#### **Article 2**

Les œuvres présentées doivent être, pour le Prix 2019, des sculptures.

#### **Article 3**

Les candidats sont invités à déposer

- 10 photos de 10 œuvres (format : 10 Mega octets/photo maximum)
- un curriculum vitae
- un document listant les œuvres déposées avec leur titre éventuel, la technique utilisée ainsi que les dimensions
- Une version numérique d'un carnet de croquis d'au moins une dizaine de pages sur notre plateforme numérique grâce au lien suivant :

<https://lf.fdf.org/filedrop/prixfdecarfort@fdf.org>

**jusqu'au 21 novembre 2019 en mentionnant votre nom en objet.**

**Ces œuvres feront l'objet d'une pré-sélection puis d'un jury final. Chaque candidat sera informé du résultat de cette première sélection. Il est très important de veiller à respecter les consignes énoncées ci-dessus.**

#### **Article 4**

Le Prix n'est pas anonyme. Les envois sont adressés ou présentés sous le nom du candidat qui joindra son curriculum vitae. Ce document devra faire ressortir de façon claire et compréhensible l'état civil du candidat, son adresse, sa formation scolaire et

artistique, les diplômes dont il est titulaire, les prix et les distinctions qu'il a obtenus, et éventuellement les expositions qu'il a organisé et/ou celles auxquelles il a participé. Sauf pour le lauréat, le nom des candidats ne fait pas l'objet de diffusion ou de publicité.

## **COMPOSITION DU JURY**

### **Article 5**

Le jury est composé au minimum de 5 membres issus du milieu artistique (peintre, sculpteur, presse artistique...) et d'un membre de la Fondation de France.

## **ATTRIBUTION DU PRIX**

### **Article 6**

Le Jury se réunit chaque année pour décider de l'attribution du Prix.

Au cas où aucune des œuvres présentées ne paraîtrait au Jury digne de recevoir le Prix celui-ci ne serait pas attribué et serait reporté à l'année suivante ou lors du concours suivant dans la même discipline, avec la possibilité d'attribuer en ce cas un second Prix. Les participants acceptent le présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

**Pour toute demande de renseignement complémentaire: [culture@fdf.org](mailto:culture@fdf.org)**